

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'HONFLEUR

BP 70138
14602 HONFLEUR CEDEX
MINITEL 24/24 08.36.29.11.11
CCP ROUEN 1396-13 G

RECEPISSE DE DEPOT

SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE
DEAUVILLE

RUE EDMOND BLANC
14800 DEAUVILLE

V/REF :

N/REF : 57 B 33 / 2007-A-499

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'HONFLEUR certifie qu'il a reçu le 07/05/2007,

P.V. d'assemblée du 05/04/2007

- RATIFICATION NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR RENOUVELLEMENT ET NON
RENOUVELLEMENT MANDATS ADMINISTRATEURS

P.V. du conseil d'administration du 23/04/2007

- DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Concernant la société

SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Société anonyme

RUE EDMOND BLANC

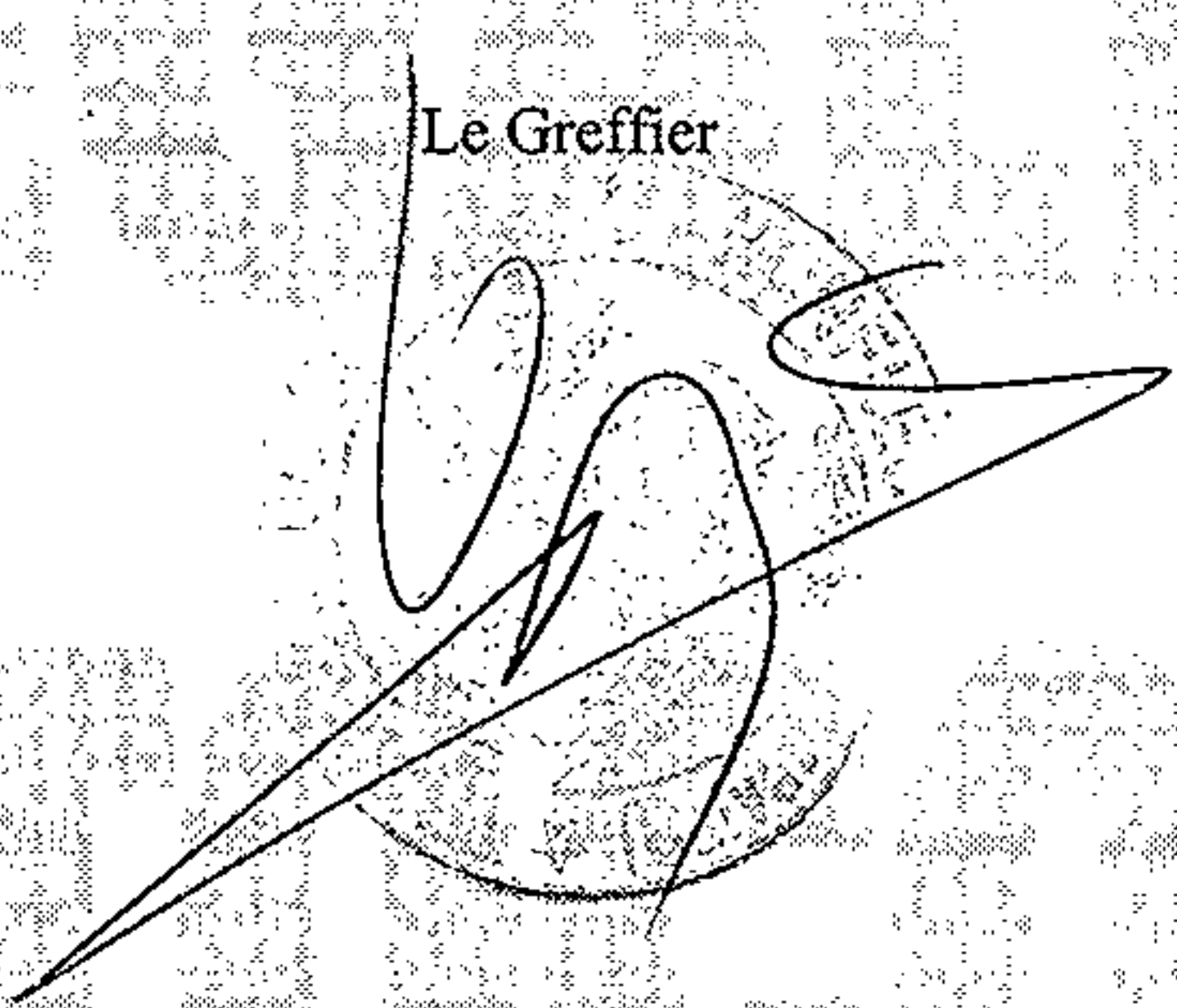
14800 DEAUVILLE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-499 le 07/05/2007

R.C.S. HONFLEUR 475 750 337 (57 B 33)

Fait à HONFLEUR le 07/05/2007,

Le Greffier



SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Société Anonyme au capital de 4.830.188 €, entièrement libéré
Siège social à DEAUVILLE (Calvados), 2 Rue Edmond Blanc
R.C.S. Honfleur B 475 750 337

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte
du Jeudi 5 avril 2007*

PROCES-VERBAL

L'an deux mil sept, le Jeudi 5 avril à 11 heures, les actionnaires de la SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE, Société Anonyme au capital de 4.830.188 Euros, divisé en 1 207 547 actions de 4 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, à Deauville, dans un salon de l'Hôtel Royal Barrière, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant avis insérés au "BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES" le 13 février 2007 et dans les journaux d'annonces légales "LA TRIBUNE" le 14 février 2007 et "LE PAYS D'AUGE" le 13 février 2007 ;

- ainsi que par lettres adressées le 14 mars 2007 aux actionnaires nominatifs
- observation faite que l'avis de réunion prévu à l'Article 130 du décret du 23 mars 1967 a été publié le 13 février 2007 et valait avis de convocation.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique DESSEIGNE, Président Directeur Général. Monsieur Loic JENOUVRIER au nom de Groupe Lucien Barrière, et Monsieur Daniel DEFIN, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes, que comme mandataires le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Pierre LEFRANC remplit les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1.162.223 actions, soit plus du quart des actions composant le capital social, quorum requis pour les questions figurant à l'ordre du jour extraordinaire de cette assemblée.

L'Assemblée pouvant valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1) les avis de convocation et l'avis de réunion valant convocation, à savoir :
 - a) un exemplaire des journaux d'Annonces légales et du BALO et un exemplaire de la lettre adressée aux titulaires d'actions nominatives ;
 - b) l'exemplaire du BALO contenant l'avis de réunion valant convocation publié en conformité de l'article 130 du décret du 23 mars 1967 ;

- c) les copies et les avis de réception des lettres recommandées de convocation adressées aux Commissaires aux comptes.
- 2) La feuille de présence de l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.
- 3) L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31/10/2006, le bilan et le compte de résultat de la société, ainsi que les comptes consolidés au même jour.
- 4) Le rapport du Conseil d'Administration.
- 5) Le rapport du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce.
- 6) Les rapports des Commissaires aux comptes.

Puis, Monsieur le Président déclare :

- que les formules de procuration adressées aux actionnaires par la société étaient accompagnées des documents, et comportaient les mentions prévues par les articles 133 et 134 du décret du 23 mars 1967.
- que les documents et renseignements énumérés à l'article 135 de ce même décret ont été adressés avant l'Assemblée aux actionnaires qui en ont fait la demande, dans les conditions fixées par l'article 138 dudit décret.
- que la liste des actionnaires arrêtée le 16ème jour avant la réunion de l'Assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours avant cette Assemblée.
- et qu'en outre, les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires au même lieu depuis la convocation de l'Assemblée, à savoir :
 - a) les projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration;
 - b) l'inventaire, le bilan et le compte de résultat ;
 - c) les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
 - d) le tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices ;
 - e) un exposé sommaire de la situation du Groupe Société des Hôtels et Casino de Deauville pendant l'exercice écoulé ;
 - f) le montant certifié exact par les Commissaires aux comptes des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées ;
 - g) un document mentionnant l'état-civil des Administrateurs et Directeurs Généraux, avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance, ainsi que les renseignements visés à l'article 135-5 du décret concernant les personnes dont la nomination en qualité d'administrateur figure à l'ordre du jour de l'assemblée ;
 - h) le montant des sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis du CGI et la liste des actions de parrainage et de mécénat et réalisées par la société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale Mixte est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour ordinaire :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société, du rapport du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce et présentation par le Conseil des comptes de l'exercice 2006.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés.
- Approbation des comptes sociaux.
- Approbation des comptes consolidés.
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées.
- Affectation des résultats.
- Ratification du mandat d'un administrateur.
- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- Questions diverses.

Ordre du jour extraordinaire :

- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Questions diverses

.....

.....

Ordre du jour ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, du rapport des Commissaires aux Comptes et les explications fournies verbalement, approuve lesdits rapports, ainsi que les comptes de la société relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2006, tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes et les explications fournies verbalement, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2006, tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve lesdites conventions ainsi que l'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires non privés du droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice distribuable, soit :

• Bénéfice de l'exercice 2006	36 188 705,33 €
• Report à nouveau	71 914 195,87 €
• Autres réserves	18 873 303,00 €
TOTAL	126 976 204,20 €
• Distribution de dividendes	0 €
• Montant du dividende par action	0 €

L'Assemblée Générale donne acte qu'au cours des 3 exercices précédents, les dividendes suivants ont été versés :

	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
• Dividende net	-	-	-
• Avoir fiscal	-	-	-
• Revenu global	-	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre LEFRANC, coopté par le conseil d'administration au cours de sa séance du 15 mai 2006, en remplacement de Monsieur Eric MICHELET, démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique DESSEIGNE pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Sven BOINET pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent WEILLER pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Christian MEUNIER pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Loic JENOUVRIER pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas RICAT pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Eric CAVILLON pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre LEFRANC pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe POUILLARD pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Florence ANDRE pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Benjamin COHEN arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités et tous dépôts prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....
.....
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 11h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

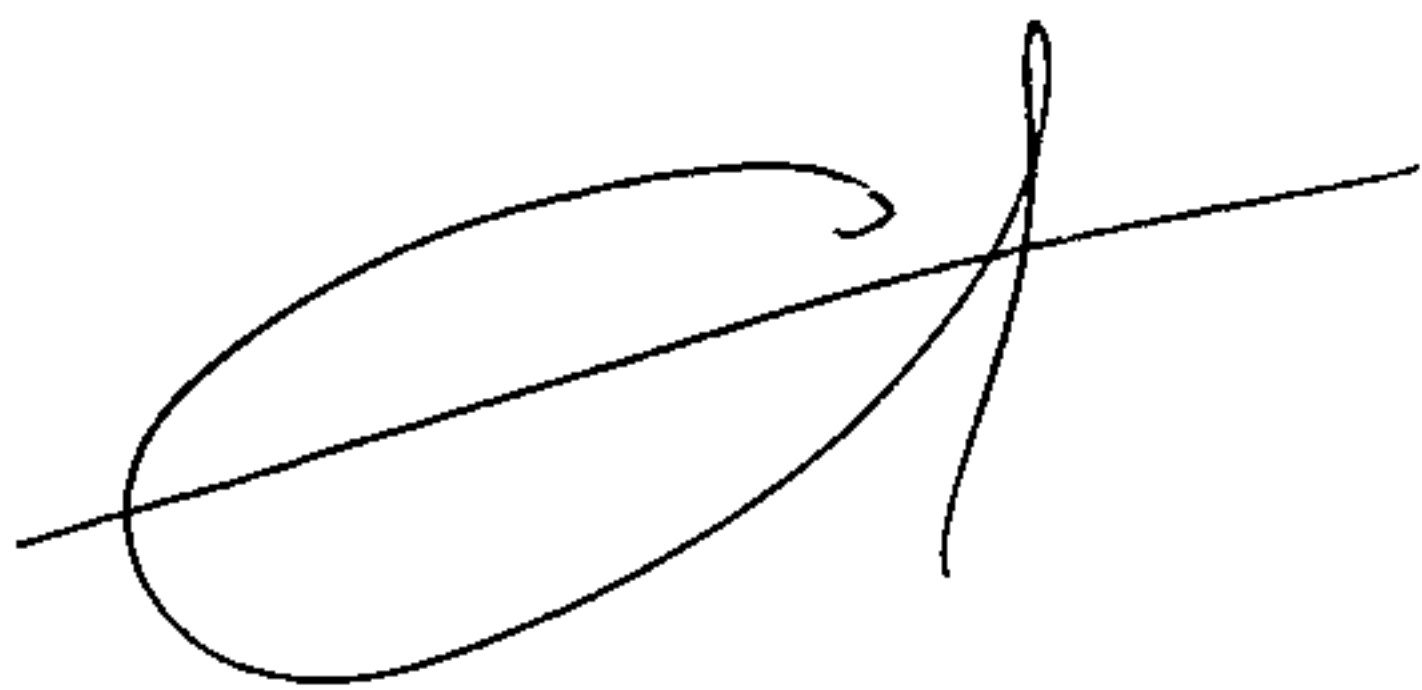
Le Président,

Les Scrutateurs,

Le Secrétaire,

Pour extrait certifié conforme,
Le 24 avril 2007

Eric CAVILLON
Directeur Général délégué



SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Société Anonyme au capital de 4 830 188 €, entièrement libéré

Siège social à DEAUVILLE (Calvados), 2 Rue Edmond Blanc

R.C.S. Honfleur B 475 750 337

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Lundi 23 avril 2007

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2007

L'an deux mil sept, le Lundi 23 avril à 11 heures, le Conseil d'Administration de la Société des Hôtels et Casino de DEAUVILLE s'est réuni à Paris, dans les bureaux du Groupe LUCIEN BARRIERE, 35 boulevard des Capucines.

Sont présents :

- | | |
|--------------------------------|---|
| ▪ Monsieur Dominique DESSEIGNE | - Président |
| ▪ Monsieur Laurent WEILLER | - Administrateur |
| ▪ Monsieur Loic JENOUVRIER | - Administrateur |
| ▪ Monsieur Eric CAVILLON | - Administrateur, Directeur Général délégué |
| ▪ Monsieur Jean-Pierre LEFRANC | - Administrateur |

Sont absents excusés :

- Monsieur Sven BOINET, Administrateur, qui a donné pouvoir à M. Loic JENOUVRIER de le représenter ;
- Monsieur Christian MEUNIER, Administrateur, qui a donné pouvoir à M. Laurent WEILLER de le représenter ;
- Monsieur Philippe POUILLARD, Administrateur, qui a donné pouvoir à M. Eric CAVILLON de le représenter ;
- Monsieur Nicolas RICAT ;
- Madame Florence ANDRE.

Messieurs PADET et BAYLE, membres du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion.

Monsieur Jean-Pierre LEFRANC remplit les fonctions de secrétaire.

Le Conseil constatant la présence effective de la moitié, au moins, de ses membres peut valablement délibérer sur l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

1. - Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2007.
2. - Désignation d'un expert indépendant conformément aux dispositions de l'article 261-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.
3. - Démission de Madame Marta Barrière de ses fonctions de Directeur Général délégué.
4. - Approbation du contrat de cession des droits de représentation du spectacle « Swinging Fantasy » par la SEETE.
5. - Questions diverses.

"-----"
"-----"

EL

3. DEMISSION DE MADAME MARTA BARRIERE DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le président informe le conseil que Madame Marta BARRIERE lui a fait part de son intention de cesser d'exercer ses fonctions de directeur général délégué de la société.

Le conseil en prend acte et remercie Madame BARRIERE pour son action à la direction générale de la société.

"-----"
-----"

Extrait certifié conforme,
le 25 avril 2007

Eric CAVILLON
Directeur Général délégué

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke.